



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

Diversité des expressions culturelles

4 CP

Distribution limitée

CE/13/4.CP/INF.8
Paris, le 26 avril 2013
Original : anglais

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA PROTECTION ET LA PROMOTION DE LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES

Quatrième session ordinaire
Paris, Siège de l'UNESCO, Salle II
11-14 juin 2013

DOCUMENT D'INFORMATION

**Exemples novateurs sélectionnés
dans les rapports périodiques des Parties**

Le paragraphe 2 de l'article 19 de la Convention sur l'échange, analyse et diffusion de l'information, stipule que le Secrétariat « facilite la collecte, l'analyse et la diffusion de toutes les informations, statistiques et meilleures pratiques.

En application de cette disposition, le présent document contient des exemples de politiques et de mesures pour protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles présentées dans les rapports périodiques quadriennaux des Parties reçus par le Secrétariat en 2012. Ils ont été sélectionnés par un groupe d'experts internationaux qui ont effectué une analyse transversale des rapports des Parties et sont organisés selon les thèmes du cadre des rapports périodiques. Les rapports complets et des exemples innovants sont disponibles en ligne à l'adresse suivante: <http://www.unesco.org/culture/cultural-diversity/2005convention/fr/programme/periodicreport/>.

1. Politiques et mesures culturelles

L'initiative allemande pour les industries culturelles et créatives

Le gouvernement fédéral allemand a lancé plusieurs initiatives visant à promouvoir et à stimuler l'innovation dans les secteurs de la publicité, de la radiodiffusion, des logiciels et des jeux, du design, de l'architecture, de l'industrie cinématographique, de l'industrie musicale, ainsi que dans les marchés de l'art et des arts de la scène, du livre et de la presse. Il s'agit notamment de l'Initiative pour les industries culturelles et créatives (CCII), le Fonds fédéral allemand pour le cinéma, l'Initiative Music et le Deutscher Computerspielpreis (Prix allemand du jeu pc). La CCII vise à améliorer la compétitivité des entreprises et à renforcer les compétences entrepreneuriales des professionnels indépendants. Un Centre d'excellence pour les industries culturelles et créatives a été créé en 2009 comme plate-forme d'information, de conseil et de mise en réseau en vue de renforcer le secteur et d'agir en tant qu'intermédiaire entre les classes créatives et les décideurs économiques. Le Centre d'excellence a pour mission d'amener les industries culturelles et créatives à devenir un secteur économique indépendant reconnu publiquement, d'améliorer l'accès aux mesures de soutien existantes, de développer l'offre de formation professionnelle et de formation continue, d'optimiser les opportunités de marché pour les professionnels de la culture et les créateurs, et d'ouvrir l'accès aux marchés internationaux. Huit bureaux régionaux offrent également des services similaires, en étroite coopération avec les Länder.

Ces mesures constituent un bon exemple de l'importance de fournir des infrastructures complètes pour l'information et le renforcement des capacités à l'échelle nationale (fédérale) afin d'aider les individus et les entreprises opérant dans le cadre des industries culturelles et créatives.

Le marché des industries culturelles argentines (MICA)

Le marché des industries culturelles argentines (MICA) a eu lieu en 2011 dans le but de promouvoir le design, la musique, les arts du spectacle, l'art audiovisuel, la publication et la production de jeux vidéo, sur les marchés nationaux et internationaux. Organisé dans un espace unique, il constituait un point de rencontre pour les producteurs et les agences gouvernementales engagées dans la promotion des industries culturelles (qui représentent plus de 300.000 emplois et 3,5% du PIB en Argentine). Le marché a été organisé par différents organismes publics qui travaillent en étroite collaboration avec les interlocuteurs du secteur privé concernés, à savoir : la Chambre argentine du livre, la Chambre argentine des publications, l'Association argentine des développeurs de jeux vidéo, l'Institut national de théâtre et autres acteurs. Il a impliqué tous les ministères concernés ainsi que les institutions spécialisées. L'événement a également été soutenu par des ambassades étrangères et des organisations internationales (Secrétariat général ibéro-américain - SEGIB, etc.) et présentait des stands d'exposition pour chaque secteur, ainsi que pour tous les organismes publics nationaux et chaque province d'Argentine. Des conférences sur les défis majeurs auxquels est confronté le secteur ont été animées par des experts de l'industrie, de même que des ateliers et des débats, des présentations théâtrales, musicales et autres. Des présentations ont été organisées lors d'événements internationaux connexes tels que la Foire du livre de Guadalajara, Womex, le Marché de la musique de Medellin, la Foire du livre de Francfort et Uniconvention. Plus de 34.000 personnes ont visité ou pris part à l'événement dans son ensemble.

Cette initiative présente un projet transversal réussi qui promeut de manière innovante le secteur des industries culturelles dans toutes les étapes de la chaîne de valeur, sensibilise le

public à ce sujet et offre aux professionnels des possibilités d'apprentissage concernant les défis auxquels ils sont confrontés.

Les initiatives autrichiennes de soutien au secteur créatif

Deux initiatives autrichiennes de soutien aux industries culturelles peuvent être signalées comme étant particulièrement pertinentes. De 2008 à 2013, environ 33 millions \$US auront été investis dans le programme *evolve* du Ministère autrichien de l'économie, de la famille et de la jeunesse, mis en œuvre en coopération avec *l'Austria Economic Service* et *ARGE kreativ wirtschaft Austria*, qui représente le secteur de l'industrie créative au sein de la Chambre économique fédérale d'Autriche. L'initiative vise à renforcer la capacité concurrentielle et innovatrice de l'industrie créative autrichienne, par la formation, par des services d'éducation et de conseil et la mise en réseau, ainsi que par le soutien financier aux entreprises culturelles, tandis qu'un sous-fonds « *impulse* » finance le développement expérimental, l'application du premier marché et la distribution des produits créatifs, des projets pilotes et des initiatives de bonnes pratiques. Outre la promotion directe, *evolve* vise également à renforcer la sensibilisation du public et la visibilité des biens et services créatifs.

En 2005, le Ministère fédéral de l'économie, de la famille et de la jeunesse lançait *go international*, un programme ciblant le marketing international qui réunit les entrepreneurs autrichiens et les acheteurs étrangers potentiels et qui offre des services de conseil, des événements et un soutien par le biais d'ateliers sur le marketing à l'exportation, le commerce et les missions d'information, un encadrement pour les présentations lors de salons, la publication de répertoires spéciaux et de catalogues. En 2009-2010, 2,6 millions \$US ont été investis dans le secteur des industries créatives et, à partir de mars 2011, plus de 400 entrepreneurs autrichiens avaient augmenté leur chiffre d'affaires non domestique, tandis qu'en 2009 les industries créatives réalisaient une part d'exportation de 26% (par rapport à 12% pour les autres secteurs de services commerciaux).

Ces initiatives, appartenant à toute une panoplie de mesures mises en œuvre en Autriche, sont d'excellents exemples d'un soutien public systématique apporté aux entrepreneurs et aux exportations dans le secteur des industries culturelles.

La politique nationale du cinéma au Brésil

La politique du cinéma au Brésil, mise en œuvre conjointement par l'Agence nationale du cinéma (ANCINE) et le Ministère de la culture, vise à accroître la présence des films brésiliens sur les marchés nationaux et internationaux. Elle encourage l'innovation, la formation du personnel, la préservation et la diffusion de patrimoine audiovisuel, le soutien financier et technique, l'écriture de scénarios et la coordination avec le circuit de projection non commerciale. En 2011, la structure juridique s'étend à la télévision payante et une nouvelle loi établit un nouveau règlement incluant les actions de promotion de la diversité dans la diffusion audiovisuelle. La nouvelle loi fait explicitement référence aux principes de la Convention de 2005. Un Fonds sectoriel de l'audiovisuel finance un large éventail de projets. De 2007 à 2011, 26 appels d'offres ont été lancés et 250 projets sélectionnés. En outre, ANCINE veille à ce que les quotas de films soient respectés, les cinémas ayant l'obligation de respecter un quota minimum de 3 à 14 films brésiliens différents, par cinéma, pendant 28 à 63 jours, en fonction de la taille du cinéma. En 2011, le Congrès national a élargi le champ d'application des quotas afin de l'appliquer à la télévision payante, établissant également des quotas et des canaux de programmation pour toutes les sociétés.

Cette politique, accompagnée des mesures législatives nécessaires, illustre le potentiel d'un effort de promotion du film réalisé de manière cohérente et proactive par les autorités publiques dans un pays en développement.

La politique du livre en France

Cette politique vise à encourager la promotion et le maintien de la diversité culturelle dans le secteur du livre en France. Elle se base sur l'action du Centre national du livre (CNL) ainsi que de nombreux partenaires. La loi sur le prix unique du livre, adoptée en 1981, vise un triple objectif : (i) l'égalité des citoyens devant le livre, qui sera vendu au même prix dans tout le pays, (ii) le maintien d'un réseau décentralisé très dense de librairies, notamment dans les zones défavorisées, (iii) le soutien au pluralisme dans la création et l'édition en particulier pour les ouvrages difficiles. En 2011, une nouvelle loi institue un prix unique pour le livre numérique et met en place un réseau de soutien aux bibliothèques et médiathèques, impliquant tous les acteurs institutionnels. Le CNL et ses partenaires s'engagent également à promouvoir la littérature étrangère en France, à travers un programme de soutien à la traduction d'œuvres étrangères en français et l'organisation de campagnes de promotion pour ces œuvres en France. Afin de promouvoir le livre français à l'étranger, le Ministère des Affaires étrangères, le CNL et ses partenaires dépensent plus de dix millions d'euros par an, par le biais de l'aide à la traduction, l'aide au transport, le soutien du travail créatif des auteurs, la participation à des foires d'envergure internationale, la professionnalisation des librairies françaises, la création et la production d'une édition française de qualité, la promotion et le soutien des idées, des connaissances et de la culture scientifique exprimées dans la langue française, avec l'aide d'un réseau comprenant 300 centres de médias et des aides directes aux différents représentants de la langue française à l'étranger.

Cette politique vise à protéger les créateurs et les consommateurs. Elle apporte une réponse efficace aux changements économiques et technologiques du secteur culturel. Il s'agit d'un modèle largement suivi, notamment en Europe et en Amérique latine.

Le Programme national pour la culture du Mexique, 2007-2012

Ce programme, mis en place et dirigé par le Conseil national pour la culture et les arts (CONACULTA), en coopération avec d'autres organismes compétents dans le domaine de la culture, vise à répondre aux besoins du pays dans un large éventail de domaines culturels allant du patrimoine, à la fois matériel et immatériel, à toutes les formes d'expressions culturelles, y compris l'éducation artistiques et la participation. Il met particulièrement l'accent sur la sensibilisation des municipalités, des États et des régions à la capacité des arts, de la culture en général et des industries culturelles en particulier d'influer sur le développement. Encourager la diversité des expressions culturelles en tant que base de l'union et de la cohésion sociale est un objectif majeur, de même que la promotion de l'accès, de la jouissance et du partage des biens et services culturels, la mise à disposition d'espaces pour une production culturelle de qualité et l'augmentation de la contribution de la culture au bien-être sociétal. Les axes principaux de ce programme sont la diversité du patrimoine et de la culture, les infrastructures culturelles, la promotion culturelle nationale et internationale, les incitations publiques à la création et au parrainage, la formation et la recherche dans divers domaines culturels, la promotion de la lecture, de la culture et du tourisme et, dans le dernier domaine, mais non le moindre, des industries culturelles. Le programme est le produit d'un vaste processus de consultation avec les communautés artistiques, les intellectuels, les universitaires, les entités de la société civile et les opérateurs culturels du pays.

Ce programme incarne une vision politique globale intégrant pleinement la sensibilisation et la promotion de la diversité qui comprend également les biens et services culturels.

L'information publique et l'éducation en Mongolie

Le Conseil pour les arts de Mongolie mène depuis 2010 une large gamme d'activités de plaidoyer par le biais d'un programme télévisé appelé « Arts Network », mis en œuvre en coopération avec l'organisme de radiodiffusion national MNPRTV. Le but de ces activités est de promouvoir la diversité des expressions culturelles, en vue de rendre les arts et les institutions culturelles plus visibles au grand public, d'aider ce dernier à comprendre l'importance des arts et de la culture, de même que leur potentiel pour le développement des individus et de la société, ainsi que lui fournir des informations sur la diversité des expressions culturelles à l'échelle internationale. Trois objectifs sont poursuivis à travers la télédiffusion des trois programmes suivants : « Urlan », qui introduit à la fois des artistes mongols et étrangers au public, mettant en évidence les différents styles de représentation artistique ; « Connaissance », qui couvre l'histoire ancienne et moderne, ainsi que l'histoire de l'art et des religions du monde ; et « Calendrier », un programme qui fournit des mises à jour aux téléspectateurs sur les activités culturelles et artistiques qui se déroulent actuellement dans les grandes villes du monde entier, ainsi que sur les possibilités de participation pour les artistes mongols. L'information contribue à renforcer la compréhension et une opinion publique favorable sur ces questions. L'Ambassade de la Norvège a appuyé cette initiative en 2010, permettant au Conseil pour les arts de Mongolie de présenter les expressions culturelles de la Norvège et de la Suède aux téléspectateurs mongols, tout en présentant par la même occasion la diversité des arts et de la culture mongoles.

Cette initiative montre comment le service public de radiodiffusion peut être utilisé avec imagination dans un pays en développement en tant qu'instrument d'information et de sensibilisation du public à l'égard de la diversité culturelle.

Le centre culturel polyvalent du Monténégro

Le Monténégro s'apprête à créer un nouveau centre multimédia de grande envergure dans une ancienne usine de réfrigérateurs couvrant une superficie de 140,000 mètres carrés et située dans l'ancienne capitale royale de Cetinje, qui s'appellera *Marina Abramović Centre Communautaire Obod Cetinje*. Il s'agira d'un centre de production, de présentation, de distribution et de développement de diverses formes artistiques, comprenant les arts de la scène, dont Marina Abramović est une figure emblématique, mais également les arts visuels, le cinéma et la vidéo, des programmes pour l'éducation et l'environnement, l'architecture, la science et les nouvelles technologies. Le futur centre est conceptualisé et conçu afin de devenir un incubateur de changement, ainsi qu'un moteur de développement culturel, à la fois localement et à travers le pays. Ainsi, le Centre sera également engagé dans des programmes sociaux et éducatifs, ainsi que dans la coopération et la mise en réseau, l'écologie, et le renforcement des collectivités locales. Il aura également sa propre collection, une bibliothèque et des archives multimédias, et louera son espace. En plus de ses activités culturelles, ce centre polyvalent mettra également au point toute une série de services et de projets économiques qui devraient apporter une contribution significative à la fois à la réanimation de l'enceinte de l'usine Obod et à la revitalisation de toute la ville de Cetinje. La première phase du projet devrait être achevée en 2013.

Ce centre culturel est conçu comme un incubateur de changement, et également comme un moteur de développement culturel et stimulateur de l'innovation artistique, à la fois localement et à travers le pays.

Programme conjoint des industries créatives inclusives au Pérou

Ce programme conjoint (PC) à volets multiples vise à promouvoir la culture comme moteur de développement économique pour les populations vulnérables dans quatre régions du Pérou : Ayacucho, Cuzco, Puno et Lambayeque (2010-2012, cofinancé par l'OIT, l'OMC, l'ONUDI, le PNUD, l'UNESCO et la FAO). Ces régions ont été choisies parce qu'elles sont défavorisées et en raison de leur potentiel de développement inclusif, une fois qu'un environnement favorable aura été créé. Le PC vise également l'accès au marché et le partage de modèles commerciaux performants dans le secteur des « industries culturelles inclusives ». Il vise à renforcer les structures publiques-privées dans chaque région avec des entrepreneurs, partenaires actifs dans la conception du marketing et des capacités commerciales générales parmi les populations les plus vulnérables, ce qui implique également le renforcement des capacités des gouvernements locaux et régionaux. Il propose également un cadre réglementaire et de politique publique. L'accent est mis sur la consolidation des leçons apprises, de sorte que les produits et les résultats du PC soient diffusés à l'ensemble de ses parties prenantes, partenaires, réseaux, etc., en vue de sa valorisation. Le PC est dirigé et coordonné par le Ministère du commerce extérieur et du tourisme et ses partenaires : le Ministère de la culture et ses directions régionales, les associations de producteurs et les ONG. Enfin, des objectifs chiffrés ont été fixés, tels que : un emploi offert à 200 entrepreneurs de l'industrie culturelle inclusive ; 4.800 fonctionnaires du gouvernement, dirigeants du secteur privé et leaders communautaires (dont au moins 30% de femmes) mis au courant des opportunités offertes par l'industrie culturelle inclusive ; 100 étudiants et 100 formateurs formés (dont au moins 30% de femmes et 50% du groupe le plus défavorisé de la population) ; 1300 représentants du secteur public, du secteur privé et de la société civile informés sur le thème et sur ses opportunités ; 120 membres du parlement informés et favorables au cadre réglementaire proposé.

Ce programme conjoint lie le développement de l'industrie culturelle aux stratégies de réduction de la pauvreté, en maximisant le potentiel du cadre «Une ONU», qui a instauré des objectifs quantifiés de produits et résultats comme points de repère.

Initiative « Quartiers critiques » au Portugal

Lancée en 2005, dans le cadre d'une politique nationale de gestion urbaine, cette initiative interministérielle promeut l'expression culturelle dans quatre zones urbaines : Vale da Amoreira (Moita), en tant que « art décentralisé : espace d'expérimentation artistique » ; Cova da Moura (Amadora), en tant que « espace de création » et Lagarteiro (Porto), en tant que réseau d'éducation artistique à l'école primaire et maternelle. L'initiative vise à favoriser les échanges culturels et la « fusion » entre et parmi les différentes communautés résidant dans ces quartiers. Dans Vale da Amoreira, la composante artistique est considérée comme un élément structurant pour l'ensemble de l'intervention. La création d'un studio communautaire a permis la production (et la construction de capacités de production) de différents produits artistiques venant des divers collectifs d'artistes établis, ainsi qu'un échange de services entre les différents types de compétences artistiques. Environ 1200 jeunes sont impliqués dans le projet, couvrant une large gamme d'activités liées à l'expression artistique. L'image publique de la zone a été transformée : elle n'est plus associée principalement à la marginalité, mais plutôt aux diverses initiatives culturelles et artistiques. Un autre aspect important est la construction d'une importante infrastructure culturelle au sein de la région de Lisbonne-et-Val-de-Tage. C'est le Centre

d'expérimentation artistique (financé par le mécanisme financier de l'Espace économique européen et l'Institut pour l'habitat et le renouvellement urbain) qui sera géré par le Conseil municipal de Moita, non pas comme une infrastructure culturelle traditionnelle, mais plutôt comme une installation qui favorisera l'engagement artistique de l'ensemble de la communauté.

Cette initiative est un bon exemple de gestion urbaine et d'action de développement centrées sur l'art dont la raison d'être est la promotion de la diversité des expressions culturelles des autochtones.

Les centres du Ministère de l'éducation et de la culture (MEC) en Uruguay

Les Centres du Ministère de l'éducation et de la culture (MEC) ont été mis en place à partir de 2007 dans le but de faciliter l'accès des citoyens aux biens et services éducatifs et culturels ainsi qu'à l'innovation scientifique et technologique, tout en favorisant l'intégration sociale et la participation citoyenne. Ils fonctionnent particulièrement au profit des catégories de population qui ont été les plus défavorisées sur les plans économique, éducatif et territorial ou autre. Ils ont permis d'apporter des biens et services éducatifs et culturels dans les zones rurales. Les Centres ont également pour but de promouvoir la sensibilisation aux droits : humain, social, politique, environnemental, d'égalité des genres et culturel. Leur activité de sensibilisation, de diffusion et de développement inclut des visites par des artistes, des scientifiques et des experts techniques, des expositions, des débats et autres activités, ainsi que des projets d'éducation non formelle ; la promotion de la culture numérique est un thème central. Le Ministère collabore avec les autorités provinciales en tant que partenaires stratégiques, tandis que l'Administration nationale des télécommunications constitue un allié technologique. Un aspect notable de ce programme a été la collecte systématique d'indicateurs d'impact pour la période 2007-2011 : 5676 activités, durant lesquelles les biens culturels et éducatifs ont été diffusés dans 114 villes et villages de plus de 5000 habitants, pour lesquelles 3787 artistes, organisateurs d'atelier et performances ont été contractés au coût moyen de 4.300 \$US par activité, ce qui signifie en moyenne 4 activités par mois. Environ 75% de la population (3 habitants sur 4) ont participé au moins à une activité.

Cet effort pour apporter les biens et services culturels et éducatifs aux régions rurales et aux groupes défavorisés est un bon exemple de la façon dont des moyens relativement simples peuvent être utilisés dans un pays en développement pour promouvoir la sensibilisation culturelle et le partage dans le vaste cadre du développement humain et de la façon dont une composante de suivi d'impact peut être intégrée dans le projet.

2. Coopération internationale

La politique de coopération audiovisuelle du Brésil

La politique de coopération audiovisuelle du Brésil poursuit trois objectifs : a) encourager les coproductions internationales, b) soutenir la participation des films brésiliens dans les festivals internationaux et c) promouvoir le Brésil dans le secteur audiovisuel international. La politique vise à aider les producteurs nationaux sur le plan international afin d'encourager les partenariats et l'accès au financement. Le Brésil a un certain nombre de traités de coproduction internationaux avec divers pays permettant ce processus.

Un défi majeur a été d'encourager les producteurs brésiliens à s'habituer et se qualifier afin de travailler avec des partenaires internationaux (compte tenu de la taille du marché intérieur du

Brésil et des barrières linguistiques, les producteurs travaillent habituellement localement). 35,7 millions \$US ont été alloués à la mise en œuvre de cette politique.

Cette politique s'est traduite par une plus grande visibilité et une présence internationale des brésiliens dans les circuits de l'industrie cinématographique.

La politique de coopération internationale du Danemark

En 2009, une stratégie globale a été formulée au Danemark en vue de renforcer l'internationalisation de la vie culturelle danoise et de promouvoir les échanges culturels internationaux. La nouvelle stratégie est axée sur cinq priorités principales, notamment « l'artiste dans un monde globalisé » « professionnalisation et mise en réseau dans un marché mondial » et « la culture étrangère au Danemark ».

Un Panel culturel international (PCI) a été créé en 2010, réunissant des représentants du Ministère des affaires étrangères, du Ministère de la culture, du Ministère du commerce et de la croissance ainsi que le Conseil des arts danois et l'Agence danoise des arts, l'Agence du patrimoine du Danemark, l'Institut cinématographique danois, le Centre danois pour la culture et le développement (DCCD), l'Institut culturel danois et les centres pour l'artisanat, l'architecture et le design.

Le PCI adhère aux neuf principes de l'action culturelle internationale résumés dans le rapport danois. Les principaux défis sont les suivants : rester concentrés sur la construction de réseaux de travail professionnels durables avec des acteurs étrangers et les scènes artistiques et culturelles d'autres pays, de même que la nécessité de créer une coopération au sein même des ministères et entre les principaux acteurs qui travaillent dans le domaine des échanges culturels.

L'approche danoise reflète une idée de la politique culturelle internationale qui vise non seulement à promouvoir sa propre culture, mais insiste également sur la nécessité, l'utilité et les possibilités de la culture pour le développement et l'innovation par le biais de la coopération internationale. Elle démontre également une forte composante interministérielle et transversale.

La stratégie et le cadre 'culture et développement' de l'Espagne sur la base de la Convention

Les principes et les objectifs de la politique de l'Espagne sur la coopération internationale en matière de développement dans le domaine de la culture sont énoncés dans la Stratégie en matière de culture et de développement de la coopération espagnole, qui a été approuvée en 2007. Ce document s'inspire largement de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

Les approches stratégiques mises en avant pour le secteur sont les suivantes :

- (i) la formation professionnelle, avec un accent sur les projets culturels et de développement,
- (ii) la dimension politique de la culture et sa contribution au développement,
- (ii) la dimension économique de la culture dans sa contribution au développement,
- (iv) la relation et le lien de complémentarité entre l'éducation et la culture,
- (v) la gestion durable du patrimoine culturel pour le développement,
- (vi) les relations entre la communication et la culture ayant un impact sur le développement,
- (vii) les processus de conduite qui reconnaissent les droits culturels.

Le Plan national d'action culturelle extérieure a été approuvé en 2010 pour promouvoir la coopération culturelle en tant que facteur et élément clé de la coopération au développement, considérant la culture comme une ressource à part entière, dont l'accès, la diversité, la conservation du patrimoine, la formation, le traitement commercial et la promotion industrielle doivent avoir la priorité dans les politiques de développement.

L'Espagne fournit un exemple d'une stratégie de développement internationale qui intègre la culture et les principes de la Convention de manière naturelle et complète.

La culture dans l'aide au développement international de la France

Les objectifs généraux de la politique de coopération internationale française dans le domaine de la culture sont les suivants : accompagner les artistes, les auteurs et les opérateurs culturels des pays du Sud ; soutenir l'exposition de leur travail et contribuer à leur reconnaissance sur les marchés internationaux ; soutenir les industries culturelles indépendantes dans une perspective de développement durable ; contribuer au développement du renforcement des capacités institutionnelles et des compétences de gestion dans les secteurs culturels des pays du Sud. La politique française de soutien à la culture dans les pays du Sud reconnaît depuis longtemps l'importance cruciale de la culture dans ses politiques internationales, économiques, de développement et sociales. Elle a intégré la culture de différentes manières par le biais de mesures juridiques, institutionnelles et financières, ainsi qu'à travers de nombreux cadres, politiques et programmes.

La France reconnaît l'importance de la culture comme facteur de développement durable dans ses programmes d'aide au développement (APD), en particulier en Afrique francophone. Des pistes pour l'allocation des ressources de l'APD incluent le développement d'un tourisme durable sur les sites patrimoniaux, l'aide à l'édition, une série de mesures pour les industries audiovisuelles, et l'encouragement de l'utilisation novatrice des technologies de l'information et de la communication.

Un exemple concret de cette politique est le Fonds d'aide aux cinémas du monde dédié aux coproductions internationales. Ce nouveau fonds a été créé conjointement par le Ministère de la culture et de la communication et le Ministère des affaires étrangères et européennes, et est géré par le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) et l'Institut français. Le Fonds a remplacé un programme de financement qui était spécifiquement réservé aux pays figurant sur la liste de développement prioritaire (zone de solidarité prioritaire) de la France. Il est maintenant ouvert à tous les pays et offre un soutien sous forme de subvention, soit avant soit après l'achèvement d'un projet. Les subventions sont accordées aux projets de long métrage étrangers qui cherchent le soutien de coproducteurs français. En 2012, il dispose d'un budget total de 6 millions d'euros.

L'approche de la France reconnaît l'importance d'intégrer la culture dans les politiques internationales, économiques, de développement et sociales à travers divers mesures et programmes. L'expérience française acquise suite à l'intégration de la culture dans ses programmes d'APD, destinés à faciliter le développement durable dans les pays en développement, illustre comment un ensemble complet peut être composé d'une série de mesures visant à répondre à des besoins différents selon les pays, adaptées à chaque situation particulière.

Les programmes régionaux de coopération culturelle ibéro-américains (Ibermedia, Ibermusicas, Iberescena, etc.)

Les sommets ibéro-américains ont adopté un certain nombre de programmes de coopération culturelle tels que Ibermedia dans le secteur cinématographique et audiovisuel ; Iberescena pour les arts de la scène ; Ibermuseos, dans le domaine des musées et de la muséologie; Ibermusicas renforçant l'espace musical ibéro-américain pour la protection du patrimoine musical et pour la promotion de nouvelles créations ; Iberoquestas, apportant un soutien à des orchestres de jeunes et diffusant la diversité musicale ; Iberrutas, pour la protection des droits des migrants dans une perspective interculturelle ; et Iberarchivos, promouvant le développement des archives dans les pays ibéro-américains. Chaque pays membre apporte une contribution financière aux programmes.

Les 18 pays participant au Fonds de soutien ibéro-américain Ibermedia financent ses activités par des contributions annuelles. Ce fonds poursuit plusieurs objectifs qui sont l'encouragement de la coproduction, la distribution et la projection de films ibéro-américains et la promotion de la formation pour les professionnels de ce secteur. Une évaluation de Ibermedia menée en 2008 a établi qu'il avait contribué de manière significative à la modernisation et au développement de l'industrie cinématographique dans la région. Le financement Ibermedia pour les coproductions est certainement la seule ressource disponible pour la croissance du cinéma national. L'évaluation indiquait que les 110,000 \$US provenant de l'aide financière ont eu un effet multiplicateur de près de 1000%.

Même les petites contributions faites par les pays participant aux réseaux multilatéraux apportent d'importants bénéfices en retour. Ils servent non seulement à financer des projets, mais ils deviennent également un domaine concret d'échange de pratiques, d'information et contribuent à faire progresser la politique de coopération.

Intégration de la politique étrangère et de la politique culturelle mongoles

Afin d'affiner son cadre institutionnel en matière de relations et de coopération internationales, la Mongolie a mis en place en 2011 de nouvelles orientations pour la politique étrangère et une nouvelle directive sur le plaidoyer de la culture et des arts mongols à l'étranger, qui tiennent compte de la politique nationale sur la culture. Ces documents reflètent le point de vue selon lequel, afin d'intensifier le développement de la culture et des arts en Mongolie, il est essentiel de promouvoir l'accès aux marchés internationaux pour les biens et services culturels mongols et d'accroître la capacité des institutions culturelles et artistiques de la Mongolie.

À cette fin, la Mongolie a signé des accords et protocoles dans le domaine de la culture avec plus de vingt pays d'Asie et d'autres régions du monde. Des plans de coopération ont été instaurés entre les artistes mongols et étrangers, les entrepreneurs culturels et les associations d'art professionnel afin de procéder à des échanges de spectacles et d'expositions, de former des spécialistes, d'améliorer les installations, de mener des études conjointes dans les domaines de la culture et de l'histoire, de publier des livres, d'organiser des journées culturelles et de participer à des concours, festivals, rencontres et colloques internationaux d'art et de culture.

Ces politiques visent à promouvoir les secteurs de la culture et des arts dans le pays en vue de les intégrer davantage dans la politique de coopération internationale de la Mongolie. Elles indiquent que l'accès aux marchés étrangers est considéré comme une opportunité importante pour le développement du pays.

Les centres culturels nigériens

Le Nigeria a pris des mesures pour encourager la coopération internationale tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de ses frontières. Ainsi, l'exposition d'art africain qui s'est tenue au Nigeria a créé des pistes pour la promotion des diverses expressions culturelles provenant des pays africains. Des centres culturels nigériens ont été installés en Chine et au Brésil et sont prévus dans six autres pays.

Alors que le Nigeria note que ces centres ont aidé à promouvoir les expressions culturelles nigériennes, un centre culturel peut servir de véritable lieu d'échange, atteignant non seulement la société civile mais également des niveaux plus officiels.

3. Traitement préférentiel pour les pays en développement

Allemagne : soutien financier, mentorat ou apprentissage et assistance technique

Le World Cinema Fund s'avère être un outil efficace pour le traitement préférentiel des cinéastes et des films issus des pays en développement et des pays émergents. Rejoignant le Festival international du film de Berlin pour les longs-métrages, le WCF fut créé en 2004 à la suite d'une collaboration entre le festival, la Fondation fédérale pour la culture, le Goethe Institut, le Ministère fédéral de la coopération économique et du développement, l'Académie Deutsche Welle/DW, le Ministère des affaires étrangères et les producteurs de films allemands. Le budget du WCF, qui soutient la coproduction et la distribution, totalise environ 400,000 euros (530,000 \$US) par an. Le soutien fourni est axé sur les régions suivantes : Amérique latine, Amérique centrale, Caraïbes, Afrique, Moyen-Orient, Asie centrale, Asie du Sud et Caucase.

Depuis 2004, sur 1.651 films présentés par les pays émergents et en développement, 93 ont reçu un soutien financier. Ces films sont projetés dans des festivals de renom et ont reçu depuis de nombreuses distinctions telles que des Palmes d'Or, Ours d'or et des nominations aux Oscars.

Ce fonds s'avère être un outil efficace pour le traitement préférentiel des cinéastes et des films issus des pays en développement et des pays émergents, par le biais d'un soutien financier, du mentorat ou de l'apprentissage et de l'assistance technique.

Autriche : échanges et résidences pour les artistes

Le Ministère fédéral de l'enseignement, des arts et de la culture propose un hébergement et l'utilisation d'un studio communautaire, une contribution aux frais de séjour et aux coûts matériels, des aides et soutiens, des visites de musées et de galeries ainsi que des contacts aux artistes étrangers. A la fin du séjour les artistes se voient offrir la possibilité de présenter une petite exposition de leurs œuvres au public. Récemment, le Ministère fédéral a accueilli des artistes venus d'Arménie, d'Azerbaïdjan, de Chine, de Cuba, des Emirats Arabes Unis, d'ex-République yougoslave de Macédoine, de Géorgie et du Monténégro.

Ce cas est un bon exemple d'un programme d'échange et de résidence pour les artistes venant de pays en développement et de pays émergents auxquels il offre une exposition au marché international à la fin de la période.

Favoriser un environnement propice en Bolivie

Depuis 2009, la Bolivie a mis en place diverses activités qui, ensemble, contribuent à créer un environnement favorable pour le développement du secteur culturel. Celles qui sont pertinentes pour la mise en œuvre de la Convention sont les suivants : le programme d'incitation à la lecture qui a mis en place des salons du livre à travers tout le pays, des ateliers de formation artistique professionnelle (depuis 2009), une promotion culturelle et artistique à travers la réalisation de nombreuses productions audiovisuelles et des accords avec les organisations de média de service public, entre autres activités soutenues par le Ministère de la culture.

Les diverses initiatives illustrent la façon dont le pays promeut un environnement favorable à l'émergence et au développement des industries culturelles au niveau national.

Canada : le soutien à la mobilité des artistes des pays en développement

Le gouvernement fédéral du Canada a adopté diverses mesures de soutien aux artistes canadiens qui se rendent à l'étranger ainsi qu'aux artistes étrangers qui viennent au Canada. En plus du soutien financier à la mobilité, le Conseil des arts du Canada tient à jour une base de données avec des informations clés sur les professionnels de la culture afin de faciliter les connexions associées à la mobilité. Le Conseil fournit également des fonds aux organisations dont le but est d'inviter des artistes étrangers et de les aider financièrement à accéder à de nouveaux marchés. En plus de ces mesures générales, le gouvernement fédéral a également mis en place des dérogations spécifiques pour différentes catégories de professionnels de la culture qui voyagent au Canada : les exemptions de visa de travail pour les artistes et leurs équipes qui viennent pour préparer des spectacles, ainsi que pour les professionnels de la culture ayant différentes fonctions telles que celle de juge ou de membre du jury.

L'approche canadienne combine une aide financière avec la facilitation des visas, telle que les exemptions de visa de travail, répondant ainsi aux deux principaux obstacles à la mobilité des artistes des pays en développement.

France : Encourager la mobilité et l'accès au marché des artistes venant des pays en développement

La France soutient la mobilité des artistes des pays en développement afin qu'ils participent à des saisons et festivals culturels, et propose des subventions et des programmes de résidences (au cours des dix dernières années, 1000 artistes en provenance de pays en développement ont bénéficié de ces programmes). Des programmes spécifiques pour la mobilité des artistes tels que *Beyond the Walls*, ciblant les jeunes créateurs dans les domaines des arts visuels et du spectacle, et *Louis Lumière*, ciblant les jeunes réalisateurs, sont mis en œuvre, ainsi que des initiatives visant les professionnels de la culture coordonnées par le *Bureau d'accueil des artistes et professionnels étrangers* et parrainées par le Ministère de la culture et de la communication.

Un effort particulier est fait dans le but de prévoir et résoudre les problèmes liés aux visas d'entrée pour les artistes et professionnels de la culture des pays en développement. La France a élaboré un cadre afin que les professionnels de la culture soient régulièrement (deux fois par an) informés sur les obligations de visa. La France reconnaît que la facilitation des visas est un problème récurrent dans le secteur de la culture qui doit sans cesse être traité.

Les programmes de mobilité français ciblent à la fois les artistes et les professionnels de la culture des pays en développement. Ils fournissent un soutien financier et des informations mises à jour régulièrement sur les exigences relatives aux visas, éliminant ainsi les obstacles auxquels ces artistes et professionnels de la culture sont généralement confrontés.

Soutien stratégique de la Mongolie à ses industries culturelles

La Mongolie bénéficie de concessions tarifaires accordées par les pays développés tels que les Etats-Unis, le Canada et de nombreux pays de l'Union européenne. Ces concessions sont accordées sur la base du certificat d'origine des marchandises en provenance de Mongolie. De 2006 à 2015, les concessions commerciales avec l'UE permirent l'exportation d'un certain nombre de produits culturels comprenant des statues et autres objets décoratifs en bois, des peintures, des photos, des tissus en cuir et semi-cuir, des articles de décoration, des boîtes à bijoux, des sacs à main, etc.

Il s'agit d'un excellent exemple de l'utilisation d'accords commerciaux par un pays en développement ayant pour but de faciliter l'accès et l'introduction au marché, ainsi que de fournir un appui stratégique au secteur et aux industries culturels nationaux.

L'initiative de la Slovénie visant à renforcer les capacités des artistes afghans à travers la formation et l'assistance technique

La Slovénie a mis en œuvre un large éventail de projets de renforcement des capacités pour les jeunes artistes afghans, y compris la consolidation des capacités techniques et institutionnelles à la Faculté des Beaux-arts de l'Université de Herat.

En 2010, les projets comprenaient la numérisation de la bibliothèque de l'Université de Herat, des ateliers d'art et l'exposition des œuvres des réfugiés afghans. Toujours en 2010, un Centre culturel des jeunes, Pionirski Dom, a réalisé un projet intitulé « Art sans frontières », en coopération avec les Ministères slovènes de la défense et des affaires étrangères, ainsi que l'Ambassade des Etats-Unis à Ljubljana. En 2011, la Slovénie a continué à soutenir activement le développement des arts graphiques, notamment avec un projet équipant la Faculté des Beaux-arts avec du matériel graphique qui a permis à ses professeurs et étudiants d'approfondir leurs connaissances des techniques graphiques.

Ce cas illustre un large éventail de projets menant à la mise en place d'un processus de renforcement des capacités institutionnelles et individuelles.

Suède : coopération/partenariats Nord - Sud

Le Conseil des Arts suédois gère et met en œuvre un programme financé par l'ASDI *Coopération dirigée par les Partenaires dans le domaine de la Culture 2011-2013*. L'objectif global est de renforcer la coopération dans le domaine de la culture entre la Suède et le Botswana, la Namibie, l'Afrique du Sud, la Chine, l'Inde et l'Indonésie. Le but étant de contribuer à la réduction de la pauvreté et au développement équitable et durable.

Ce nouveau programme s'appuie sur l'expérience du Programme de Partenariat Culturel Suède-Afrique du Sud (PPC), mis en œuvre de 2004 à 2008. Le PPC a mis l'accent sur la création de

partenariats culturels pour le développement. Un examen à mi-parcours réalisé après les trois premières années du PPC a révélé que 25 institutions suédoises et 25 institutions d'Afrique du Sud ont travaillé conjointement sur la construction de projets et de relations à long terme, et que les activités étaient adaptées aux besoins des deux pays. Les évaluateurs ont aussi noté que le programme a montré une gamme impressionnante de travaux créatifs venant des organisations professionnelles et non-professionnelles.

L'approche axée sur les partenariats promue par la Suède offre aux bénéficiaires une plus grande autonomie et responsabilité dans la conception et la mise en œuvre des programmes de coopération culturelle et offre une alternative au modèle dirigé par les donateurs qui domine le terrain.

L'Union européenne : Favoriser la connaissance et la création d'expertise dans les pays ACP (Asie, Caraïbes et Pacifique)

Le programme de l'UE ACP Cultures+ vise à soutenir les secteurs culturels dans les pays d'Asie, des Caraïbes et du Pacifique (30 millions d'euros, 2011-2015). L'objectif du programme est de renforcer la création et la production des biens et services culturels des pays ACP et, en particulier, de promouvoir la coopération Sud-Sud, d'améliorer l'accès aux marchés locaux, régionaux, européens et internationaux, ainsi que de renforcer les capacités des professionnels de la culture.

Le programme a également créé un observatoire culturel ACP, opérant sous le Secrétariat du groupe des Etats ACP¹, qui vise à une meilleure vision et compréhension du secteur culturel dans la région ACP, ses tendances et caractéristiques, et aidera à structurer le secteur aux niveaux professionnel et politique. Le budget de cette action représente plus 6 millions d'euros, dont 2,1 millions d'euros ont été alloués à six projets actuellement en cours dans les domaines des arts du spectacle, des arts visuels et de la musique, y compris la formation technique, l'organisation de manifestations artistiques, de séminaires professionnels, la mise en réseau et les résidences d'artistes. Un projet pilote dans cinq pays a également visé le renforcement du secteur de la culture en vue de maximiser l'économie de ce secteur et le potentiel d'emploi.

Le programme ACP Cultures+ offre une contribution importante au paysage politique culturel avec la création d'un observatoire. Il s'agit d'un investissement essentiel afin d'aider les pays en développement Parties à la Convention à renforcer leurs capacités dans tous les domaines des industries culturelles et créatives.

4. Intégration de la culture dans le développement durable

Agenda 21 de la culture au Québec, Canada

Le gouvernement de la province canadienne du Québec a élaboré un « Agenda 21 de la culture » afin d'intégrer la culture dans le programme de développement durable de la province. L'Agenda établit des principes et objectifs qui couvrent la durabilité culturelle, sociale, économique et environnementale. La stratégie met l'accent sur la diversité culturelle, l'utilisation durable des ressources culturelles et la promotion de la créativité et de l'innovation. Il est reconnu pour sa manière d'engager les intérêts et la participation de toutes les branches du gouvernement, de la société civile et du secteur privé.

¹ Voir http://www.acpcultures.eu/?lang=fr&page=observatoire_culturel_ACP2

L'Agenda 21 de la culture au Québec est un exemple important de la manière dont une stratégie de développement durable peut être mise en place, en particulier au niveau régional ou provincial.

Intégration de la culture dans l'agenda de la Lettonie pour le développement durable

Lettonie 2030 est une stratégie à long terme qui guide le développement économique et social du pays. Cette stratégie proclame explicitement la culture, en particulier le capital humain et culturel de la nation, comme étant l'élément essentiel du programme de développement. Il voit le potentiel créatif de la Lettonie comme l'une des principales forces motrices du développement. Les objectifs de la stratégie sont reflétés dans le Plan national de développement (PND) 2007-2013, adopté en 2006, et le Plan stratégique de développement (PSD) 2010-2013, adopté en 2010. Ces deux instruments mettent l'accent sur le secteur créatif. Le PSD est explicitement conçu pour accroître la compétitivité du pays, en donnant la priorité à la croissance économique, la sécurité sociale et les réformes dans le secteur public. Dans le domaine culturel, il vise à développer les industries créatives, à élargir le public et à accroître les exportations des services culturels.

Le cas de la Lettonie est une bonne illustration de la manière dont le secteur culturel, dans tous ses aspects, est intégré dans un processus de développement national et est devenu une partie intégrante et essentielle d'un programme de développement durable à tous les niveaux.

Incubateurs d'art dans la stratégie pour les industries créatives en Lituanie

La Stratégie de promotion et de développement des industries créatives est en place en Lituanie depuis 2007, avec pour objectif d'encourager l'implantation d'industries créatives, d'améliorer leur compétitivité et d'accroître leur contribution à l'économie. Le soutien aux incubateurs d'art cofinancés par le Fonds européen de développement régional permet la mise en œuvre de cette stratégie. Un incubateur d'art est un organisme à but non lucratif qui fournit de l'infrastructure et des installations nécessaires aux artistes et autres personnes travaillant dans les industries créatives afin de leur permettre de créer et de présenter leurs œuvres au public. Les incubateurs d'art initient également la création d'entreprises et encouragent les communautés locales à participer à la vie culturelle.

Les incubateurs d'entreprise sont un moyen confirmé d'encourager l'initiative entrepreneuriale et de fournir la qualification pertinente aux PME potentielles dans un certain nombre de secteurs. Leur utilisation dans le secteur culturel, comme en Lituanie, est un moyen particulièrement important de fournir aux entreprises créatives émergentes un financement et une assistance technique à petite échelle.

La politique sur les arts et la culture de la Namibie

La politique sur les arts et la culture de la Namibie est mise en œuvre dans le cadre du Second Plan de développement national (NDP2) qui comprend des dispositions visant à optimiser la contribution économique des arts et de la culture, ainsi qu'à soutenir les artistes, les organismes culturels et d'autres institutions dans tous les domaines des arts.

Cette approche a été par la suite intégrée dans le plan à moyen terme du pays.

La Namibie est un bon exemple d'un pays ayant d'importantes questions de développement à traiter et qui a reconnu qu'une série de mesures visant à promouvoir la culture et les arts apportait une contribution essentielle à son plan de développement national.

Monitoring du développement durable : le projet MONET de la Suisse

La Suisse a mis en place un système d'indicateurs intitulé « Monitoring du développement durable » (MONET) couvrant un éventail d'aspects du développement durable tel qu'il se reflète dans la cohésion sociale, l'efficacité économique et la responsabilité écologique. L'inclusion de la culture comme composante essentielle de ce système concerne principalement son attention sur l'impact des arts et de la culture sur la cohésion sociale, dans des domaines tels que la participation culturelle et la préservation du patrimoine culturel.

Le cas de la Suisse est un exemple de bonne pratique dans lequel les systèmes de monitoring nationaux pour le développement durable incluent la culture, à condition que des indicateurs appropriés et mesurables puissent être convenus.

5. Implication de la société civile

Les activités du point de contact national en Allemagne

En Mars 2007, le gouvernement fédéral désignait la Commission allemande pour l'UNESCO (DUK) comme point de contact national pour l'échange d'informations et la mise en œuvre de la Convention en Allemagne. Le travail du point de Contact est financé par l'Office fédéral des affaires étrangères pour un montant annuel de 51.000 euros (68.000 \$US). Sur la base de ce mandat, le point de Contact a depuis lancé de nombreux projets et mesures axés principalement sur la sensibilisation et la participation de la société civile, plus récemment dans la région arabe.

Par exemple, en juin 2009, en collaboration avec la Fédération internationale des coalitions pour la diversité culturelle (FICDC), la DUK a organisé le Forum mondial U40 à l'occasion de la deuxième Conférence des Parties à la Convention (Siège de l'UNESCO, Paris). Grâce à un processus de sélection planétaire, 50 jeunes experts issus de 34 pays d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et d'Amérique du Nord, ainsi que d'Europe, ont été sélectionnés pour y participer. Le Forum a fourni une plate-forme permettant l'échange d'informations et de se familiariser avec les initiatives pour la promotion de la diversité culturelle issues de toutes les régions du monde. La DUK continue de soutenir le secrétariat en y apportant les éléments nécessaires pour étendre le réseau U40.

Affecter des fonds au point de contact national pour la Convention permet à ce dernier de consacrer le temps nécessaire à la promotion, la coordination et la mobilisation des ressources en faveur de la Convention.

Groupe de travail autrichien sur la diversité culturelle

Le groupe de travail autrichien sur la diversité culturelle (ARGE) fut créé en 2004 comme « réseau de réseaux », comprenant parmi ses membres des associations, des syndicats, des établissements universitaires et des artistes. Il est financé par le Ministère fédéral de l'enseignement, des arts et de la culture.

Chaque réseau / groupe d'intérêt au sein de l'ARGE assure la liaison avec ses circonscriptions sur des questions d'intérêt commun. De cette façon, les décisions de l'ARGE regroupent

potentiellement plus de 3,500 personnes actives dans le domaine des arts et de la culture. Une spécificité de l'ARGE est la participation des représentants des gouvernements des *Länder* lors des réunions de l'ARGE.

Il convient également de noter que les points de contact de la Convention au sein des ministères fédéraux responsables de la culture, des arts, de l'éducation, des affaires étrangères, des affaires intérieures, de la justice, de l'économie et du commerce, des sciences et des médias participent à des réunions de l'ARGE, veillant à ce que toutes les parties prenantes travaillent ensemble à la mise en œuvre de la Convention. Ce système permet d'assurer la continuité lorsque les fonctionnaires, les politiciens ou les représentants de la société civile changent d'emploi ou sont déplacés vers d'autres départements.

Avec l'entrée en vigueur de la Convention, l'ARGE a étendu ses domaines d'activité pour englober (i) le partage et l'échange d'information, (ii) l'apport aux autorités publiques de l'expertise et du savoir-faire sur l'évolution des politiques culturelles, (iii) l'organisation des actions de sensibilisation et (iv) le suivi du processus de mise en œuvre ainsi que l'élaboration de propositions concrètes sur la manière de faire avancer ce processus.

Ce groupe de travail constitue un forum de dialogue unique permanent et d'échange entre les représentants de la société civile et les pouvoirs publics de tous les ministères du gouvernement concernés par les questions relatives à la Convention.

Promotion de la Convention auprès de la société civile du Brésil

Au Brésil, la société civile participe à la création, la mise en œuvre et le suivi des politiques culturelles publiques en coopération avec le ministère de la Culture, le Conseil National de la Politique Culturelle, divers conseils à l'échelon municipal, etc.

Au cours de l'élaboration du *Plan national pour la culture 2011-2020*, premier document politique du gouvernement brésilien se référant à la Convention de 2005 comme cadre juridique, le ministère de la Culture a organisé une série d'ateliers sur les politiques culturelles dans tous les États de la Fédération. Ces ateliers ciblaient les artistes, les étudiants, les chercheurs ainsi que les entrepreneurs culturels et offraient un débat autour du contenu et des questions liées à la Convention, entre autres sujets. Les gestionnaires et les spécialistes du ministère de la Culture ont participé à ces ateliers au titre de conférenciers et de formateurs.

L'exemple brésilien montre un effort continu à grande échelle entrepris par le gouvernement afin de promouvoir la Convention dans tout le pays et ciblant plus particulièrement les artistes, les professionnels de la culture et les entrepreneurs.

Les conseils consultatifs bulgares relevant du Ministère de la Culture

Les conseils nationaux consultatifs d'experts ont été créés par le ministère de la Culture pour des domaines d'activité spécifiques. Les conseils sont composés des représentants de la société civile et des représentants des institutions académiques (universités, écoles d'art et l'Académie bulgare des sciences). Les conseils sont consultés dans le processus d'élaboration de nouvelles politiques et mesures culturelles, ou lorsque des situations ou problèmes spécifiques se posent.

L'une des tâches des conseils consiste en la préparation d'un projet de stratégie nationale pour le développement de la culture et des arts bulgares jusqu'en 2020.

Le cas bulgare montre comment un ministère de la Culture s'appuie sur un large réseau multipartite de conseils consultatifs qui fournit des informations au ministère et facilite l'élaboration de politiques et mesures culturelles adaptées.

La gouvernance participative de la culture au Canada

La participation de la société civile dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et mesures culturelles est une caractéristique importante du modèle de gouvernance du Canada. Par exemple, en 2009, le gouvernement a organisé des consultations nationales sur le droit d'auteur dans l'optique d'offrir à tous les canadiens l'occasion d'exprimer leur opinion sur la façon dont le gouvernement devrait aborder la modernisation des lois sur le droit d'auteur dans un contexte où domine progressivement le numérique. Les canadiens ont pu participer à cette consultation de diverses manières, y compris par le biais d'un groupe de discussion et d'un espace de soumission en ligne qui ont permis de collecter 2500 commentaires et 8000 soumissions respectivement. Neuf tables rondes regroupant plus de 100 participants ont eu lieu à travers le pays, avec l'objectif d'obtenir le point de vue des experts et des organisations. En outre, la diffusion en direct de deux réunions publiques sur le Web a permis à plus de 800 canadiens à travers le pays de participer au débat en personne et sur Internet. Suite à cette consultation, un projet de loi intitulé Loi sur la modernisation du droit d'auteur a été présenté à la Chambre des communes.

Ce type de consultations directes d'envergure avec la société civile, y compris les utilisateurs et les bénéficiaires des politiques et mesures culturelles, est un bon exemple de gouvernance participative de la culture qui rentre dans l'esprit de la Convention.

Les Coalitions pour la diversité culturelle

La Fédération internationale des coalitions pour la diversité culturelle (FICDC) comprend 43 coalitions nationales à travers le monde et se consacre à la promotion de la Convention. La FICDC regroupe ainsi plus de 600 organisations professionnelles de la culture représentant les créateurs, les artistes, les producteurs indépendants, les distributeurs, les radiodiffuseurs et les éditeurs des secteurs du livre, du cinéma, de la télévision, de la musique, du spectacle vivant et des arts visuels. Le directeur général de la Coalition canadienne, qui agit également au titre de directeur exécutif de la Fédération, effectue chaque année plusieurs missions internationales afin de promouvoir la Convention lors de réunions de la société civile et gouvernementales, telles que l'Organisation des États américains (OEA), le Commonwealth et l'OIF (*Organisation internationale de la Francophonie*).

Près des deux tiers des coalitions nationales se situent dans les pays en développement d'Afrique et d'Amérique latine. L'échange d'informations favorise le développement de positions communes, permettant à la Fédération de participer activement aux travaux des organes de la Convention.

Le travail des coalitions nationales et de la FICDC a été décrit comme essentiel à la Convention dans les rapports de plusieurs Parties. Grâce à son large réseau international, la FICDC produit une synergie inestimable en termes d'expertise et de ressources, qu'elle utilise pour favoriser la coopération internationale pour le développement.

Le Conseil de participation citoyenne de l'Equateur

L'Equateur a récemment mis en place un Conseil de participation citoyenne, dans son effort pour améliorer la circulation de l'information entre le gouvernement et les citoyens, ainsi que pour promouvoir la gouvernance participative. Les institutions locales, régionales et nationales travaillent ensemble à la création d'un système d'information culturelle en partageant des informations avec le ministère de la Culture. Cette information est ensuite transmise à la communauté par le biais de programmes locaux de sensibilisation.

Le Conseil de participation citoyenne occupe, de par le droit constitutionnel, le cinquième rang en importance dans la hiérarchie de l'Etat. Le Conseil supervise le Secrétariat en ce qui a trait à la transparence, ce dernier étant en charge de surveiller la responsabilité de l'Etat. Dans le cadre du Conseil, les activités et les initiatives telles que le Programme de participation culturelle engagent activement la société civile.

Cet exemple illustre comment un effort pour démocratiser la gouvernance peut être appliqué avec succès dans le secteur de la culture.

L'Alliance de la culture en Lettonie

Les organisations de la société civile sont de plus en plus impliquées dans l'élaboration des politiques culturelles en Lettonie, présentant activement les préoccupations de la société civile aux autorités publiques. Les activités entreprises par la société civile sont les suivantes : (a) participation active et défense des positions concernant la planification du budget étatique dans le domaine de la culture ; (b) participation à des organes consultatifs relevant du ministère de la Culture, de la Commission nationale de Lettonie pour l'UNESCO et d'autres institutions publiques ; (c) faire progresser la coopération internationale et la mise en réseau, promouvoir de nouvelles formes d'art (par exemple, l'art numérique) et augmenter la visibilité des questions d'actualité traitant des expressions artistiques contemporaines (d) mettre en avant les questions d'éducation et de développement de la coopération avec des établissements d'enseignement supérieur; (e) accéder à une coopération directe entre les organisations de la société civile et le ministère de la Culture concernant l'échange d'informations.

Des réunions régulières sont organisées entre les représentants du ministère de la Culture et de la société civile, afin de discuter, analyser, améliorer et développer les processus culturels en Lettonie. Le principal homologue pour le ministère de la Culture est l'Alliance de la Culture, un réseau réunissant trois grandes associations et 5000 établissements d'enseignement et organisations artistiques et culturels, ainsi que des professionnels de l'art, des artistes, des producteurs et des militants.

La Lettonie offre un exemple d'une société civile active et dynamique qui s'organise en réseau et au sein d'associations afin de mieux se positionner par rapport à ses homologues gouvernementaux et d'avoir son mot à dire dans les décisions de politique culturelle.

Le réseau U40 au Mexique

Le réseau U40 offre aux jeunes de moins de 40 ans (**Under 40**) – étudiants de troisième cycle, doctorants, jeunes professionnels – la possibilité de participer au débat international sur la mise en œuvre de la Convention.

Les objectifs stratégiques 2011-2012 du U40 au Mexique comprennent la contribution à la visibilité et à l'application de la Convention de 2005 de l'UNESCO au sein des 31 États et du district fédéral du Mexique. L'éducation et la sensibilisation, ainsi que la participation accrue de la société civile et des entreprises privées à la Convention, sont également à l'ordre du jour.

Pour atteindre ces objectifs, le U40 au Mexique et la mairie de Toluca ont organisé en 2011 la Rencontre interaméricaine sur la diversité culturelle qui a réuni 43 jeunes professionnels et experts acteurs du secteur culturel provenant du Mexique et de l'étranger. La réunion a consisté en une série de quatre conférences ouvertes aux publics et en trois ateliers qui ont abordés la mise en œuvre de la Convention aux niveaux local, national, régional et international.

Mobiliser les jeunes professionnels afin de promouvoir les objectifs de la Convention au Mexique est un bon exemple d'investissement dans l'avenir.

Processus de consultation de la société civile en Norvège

La Norvège compte environ 16,500 organisations de la société civile actives dans le domaine de la culture. Le secteur des arts bénévoles et de la culture a été reconnu comme étant un facteur essentiel à la diversité culturelle depuis que les premiers Papiers blancs sur la culture furent présentés au Parlement dans les années 1970. Les organisations bénévoles sont reconnues comme partenaires essentiels des pouvoirs publics dans la mise en œuvre de nouvelles mesures dans le domaine culturel, et les pouvoirs publics sont appelés à coopérer avec les organisations bénévoles afin d'atteindre les objectifs de politique culturelle et de garantir l'indépendance du secteur des arts bénévoles et de la culture.

Le système d'audiences officielles norvégien oblige les ministères et leurs agences à faire circuler les propositions de politiques, y compris de politiques culturelles, pour l'examen général de toutes les institutions et organisations publiques et privées concernées, y compris les organisations non gouvernementales et bénévoles. L'organe qui fait circuler une proposition pour révision doit également envisager d'autres moyens garantissant la participation des personnes concernées, par exemple, par l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, des réunions, etc. La période d'examen est normalement de trois mois (six semaines au minimum).

Ceci est un exemple d'un processus formel de consultation avec la société civile qui établit des mécanismes efficaces de retour d'informations et d'examen des politiques gouvernementales, y compris des politiques culturelles.

Le Conseil national de la Culture du Paraguay

Le Conseil national de la culture a été créé au Paraguay en 2010 et implique, outre les acteurs centraux et locaux du gouvernement, des représentants de divers secteurs et industries culturelles. Les groupes de travail sectoriels du Conseil, lancés la même année, sont devenus le principal instrument de participation de la société civile dans les débats culturels liés à la politique et les prises de décision. Ils ont contribué à la première étude de l'industrie

audiovisuelle du Paraguay, au projet de loi pour le Cinéma et l'Audiovisuel et à un projet de révision de loi pour le Livre.

Ceci est un bon exemple de l'implication de la société civile dans la formulation des politiques et des lois pour les industries audiovisuelles et de l'édition.

Le mouvement « Citoyens de la culture » en Pologne

Le mouvement Citoyens de la culture établi en Pologne en 2009 vise à sécuriser l'accès commun et égalitaire des citoyens à la vie culturelle en conformité avec la Constitution. Le mouvement a pour objectif d'accroître l'accès à la culture dans les petites villes, augmenter les compétences culturelles des citoyens, accroître les dépenses en matière de culture à 1% du budget de l'Etat, soutenir les arts expérimentaux et les activités culturelles. En 2011, une feuille de route pour atteindre ces objectifs intitulée « Pacte pour la culture » a été signée par le Premier ministre, engageant ainsi le gouvernement à coopérer avec la société civile et à prendre les mesures nécessaires pour permettre la mise en œuvre des dispositions du présent contrat social entre le gouvernement et les citoyens.

Il s'agit d'un bon exemple d'une action concertée et efficace de la société civile réalisée dans le but d'engager le gouvernement dans les questions culturelles, en particulier en dehors des grandes villes.

Les efforts pour soutenir les organisations artistiques indépendantes de Slovénie

Selon la loi sur *l'Exercice de l'intérêt général dans la culture*, la société civile est impliquée dans le développement de la politique culturelle principalement par le biais du Conseil national pour la culture, de la Chambre de la Culture de Slovénie et des commissions d'experts du ministre de la culture. Le Conseil national pour la culture est un organisme indépendant qui dirige la stratégie nationale pour la culture. La Chambre de la Culture de Slovénie est une organisation bénévole, regroupant des associations professionnelles, qui surveille et évalue l'effet de la politique culturelle sur le développement culturel, donne son avis sur le programme national pour la culture et sur les rapports annuels de mise en œuvre, analyse les lois et autres projets de règlement et propositions de réglementation des questions individuelles dans le domaine de la culture. Les commissions d'experts sont des organes consultatifs du ministre pour les domaines ou aspects spécifiques de la culture.

En 2009 et 2010, l'Association slovène des Arts et de la Culture a réalisé un projet de « création de réseaux et renforcement des capacités des ONG dans la culture », à travers lequel elle encourageait un plaidoyer pour la culture et ainsi a promu un « dialogue structuré » entre la société civile et les pouvoirs publics dans le domaine de la culture. Le résultat immédiat de ce projet fut la création d'un groupe de travail spécial afin de résoudre les problèmes liés à l'amélioration des conditions de travail pour les organisations professionnelles d'art indépendant.

Il s'agit d'un bon exemple de dialogue fructueux et d'une coopération entre les organisations de la société civile et le ministère de la Culture dans la poursuite d'objectifs spécifiques.